

## FORMULAIRE D'ADHÉSION

Vous souhaitez souscrire un **abonnement 65 ans et plus**,  
le reconduire ou simplement renouveler votre profil ?

Suivez les différentes étapes du formulaire, ou connectez-vous  
sur [www.ilevia.fr](http://www.ilevia.fr)

Tarifs réservés aux habitants  
de la Métropole  
Européenne de Lille

### 1. MES COORDONNÉES

Merci de remplir en majuscules.

Civilité\*  Madame  Monsieur Date de naissance\*

Nom\*

Prénom\*

Numéro de carte Pass Pass

Adresse\* : Appartement  Etage

Batiment / Résidence

N° et Voie\*

Code postal\*  Commune\*

Email  @

Tél portable  Tél fixe

Si vous n'avez pas  
de carte Pass Pass,  
collez ici une photo  
sur toute la surface.

Ne pas agraffer  
Ne pas scotcher

J'accepte de recevoir de la part de Keolis Lille Métropole SA, exploitant du réseau ilévia, des propositions commerciales par e-mail  OUI  NON  
par SMS  OUI  NON

#### CONDITIONS ET MODALITÉS

Voir en dernière page

- J'ai lu et j'accepte les conditions générales de vente.  
 J'ai lu et j'accepte les modalités de traitement des données.

\* Champs obligatoires

#### DATE ET SIGNATURE

### 2. CHOIX DE LA FORMULE



#### TARIFICATION SOCIALE

Voir page suivante >

#### JE CHOISIS MA FORMULE

- Je choisis l'abonnement permanent à 25,60€/mois<sup>(1)</sup>  J'achèterai des trajets par 10 (12,25€<sup>(1)</sup>) ou des abonnements mensuels à 30€/mois<sup>(1)</sup> dans les points de vente ilévia

(1) Tarifs au 1<sup>er</sup> août 2020

### 3. MES PIÈCES JUSTIFICATIVES

- Ce formulaire dûment complété.
- Une pièce d'identité avec photo (carte d'identité, passeport, carte de résident...).
- Un justificatif de domicile dans la **Métropole Européenne de Lille**.  
Ce justificatif doit être à votre nom et **dater de moins de 3 mois**.
- Un **RIB et le mandat de prélèvement** dûment rempli si vous réglez par prélèvement automatique.

#### EN + Si vous n'avez pas de carte Pass Pass personnelle :

- Une photo d'identité récente : format 3,5 cm x 4,1 cm, fond neutre, non utilisée, non scannée.
- 4€ pour les frais d'établissement de la carte (celle-ci est offerte en cas de souscription d'un abonnement annuel ou permanent).

# VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER DE LA TARIFICATION SOCIALE SI VOTRE QUOTIENT FAMILIAL CAF EST INFÉRIEUR OU ÉGAL À 716€

## SÉLECTIONNEZ VOTRE ABONNEMENT ET LE MODE DE PAIEMENT

## RETROUVEZ ICI LES TARIFS CORRESPONDANTS AUX TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL CAF

	QF3 de 538€ à 716€	QF2 de 375€ à 537€	QF1 jusqu'à à 374€	Non-imposable ou payant -300€ d'impôts
<input type="checkbox"/> ABONNEMENT ANNUEL (12 MOIS) <input type="checkbox"/> Prélèvement <input type="checkbox"/> Comptant (en 1 fois)	12€ <sup>(1)</sup> ou 153,60€ en 1 fois	7€ <sup>(1)</sup> ou 93€ en 1 fois	3€ <sup>(1)</sup> ou 38,40€ en 1 fois	-
<input type="checkbox"/> ABONNEMENT MENSUEL En vente dans l'ensemble des points de vente ilévia	15€ <sup>(1)</sup>	9€ <sup>(1)</sup>	3€ <sup>(1)</sup>	7€ <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Prix par mois/tarifs au 01/08/2020

Pour vous abonner, vous devez fournir les pièces justificatives précisées en page 1 et les pièces justificatives mentionnées ci-dessous, en fonction de votre situation.

- > Si votre Quotient Familial CAF est inférieur ou égal 374€ :**
  - Présentez votre attestation de paiement de la CAF (délivrée en vous connectant sur caf.fr) datant de moins de 3 mois faisant apparaître votre Quotient Familial.
- > Si vous n'êtes pas imposable<sup>(2)</sup> :**
  - Présentez-vous à la Mairie ou au CCAS de votre commune avec votre avis d'imposition 2020 au titre des revenus 2019.
- > Si vous payez moins de 300€ d'impôts<sup>(2)</sup> :**
  - Votre avis d'imposition 2020 au titre des revenus 2019.
- > Si vous payez plus de 300€ d'impôts<sup>(2)</sup> et que votre Quotient Familial est inférieur ou égal à 716€ :**
  - Présentez votre attestation de paiement de la CAF (délivrée en vous connectant sur caf.fr) datant de moins de 3 mois faisant apparaître votre Quotient Familial.
- > Si vous n'êtes pas allocataire CAF :**
  - Téléchargez le formulaire de reconstitution du Quotient Familial CAF sur ilevia.fr rubrique «Tarification Sociale», si votre revenu net imposable est inférieur à 17200€ par an.

**ATTENTION :** Si vous bénéficiez de la Tarification Sociale pour vos abonnements mensuels et souhaitez passer à l'abonnement annuel, vous devez à nouveau fournir l'ensemble des justificatifs.

<sup>(2)</sup> Le montant pris en compte est celui de l'impôt sur le revenu net avant correction (page 2 de votre avis d'imposition).

Une fausse déclaration ou falsification de documents de la part de l'utilisateur entraînera une annulation des droits à la tarification sociale pour une durée de 2 ans.

## 4. COMMENT PAYER MON ABONNEMENT LONGUE DURÉE ?

- Par chèque au comptant ou prélèvement mensuel :** en agence ilévia ou par courrier
- En espèces ou par Carte Bancaire :** en agence ilévia

Vous avez déjà une carte Pass Pass ? Présentez-la lors de vos démarches en Agence.

Pour régler par prélèvement, remplissez le mandat SEPA ci-contre et l'encadré ci-dessous :

### Coordonnées du payeur :

Madame  Monsieur

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance :

Signature du payeur





## 5. COMMENT TRANSMETTRE MON DOSSIER ?



### Par courrier

ilévia 65 ans et plus  
BP 51009 - 59701  
Marcq-en-Barœul cedex



### En Agence ilévia

Retrouvez la liste de nos agences sur [ilevia.fr](http://ilevia.fr)



### En Mairie ou au CCAS

de votre communes si vous êtes non imposable

## EXTRAIT DES CONDITIONS GÉNÉRALES

### 1 QU'EST-CE-QUE L'ABONNEMENT LONGUE DURÉE 65 ANS ET PLUS ?

C'est un abonnement annuel ou permanent permettant de voyager librement sur les lignes de transport en commun de la Métropole Européenne de Lille (MEL), et en TER à l'intérieur du périmètre de la MEL.

### 2 QUI PEUT S'ABONNER ?

- Les personnes résidant au sein de la MEL âgées de 65 ans et plus pour l'abonnement permanent.
- Les personnes résidant au sein de la MEL âgées de 65 ans et plus, dont le Quotient Familial CAF est inférieur ou égal à 716€, pour l'abonnement annuel.

### 3 COMMENT FONCTIONNE L'ABONNEMENT LONGUE DURÉE 65 ANS ET PLUS ?

Il est composé d'une carte Pass Pass personnelle avec photo sur laquelle sera chargé soit :

- l'abonnement permanent 65 ans et plus.
- l'abonnement annuel 65 ans et plus, valable 12 mois.

### 4 QUAND PEUT-ON S'ABONNER ?

- Toute demande d'abonnement devra être expédiée (cachet de la Poste faisant foi) ou déposée en Agence avant le 20 du mois précédent le 1<sup>er</sup> mois d'utilisation. Les abonnements longue durée commencent le premier jour d'un mois.

### 5 QUE DOIT-ON FAIRE EN CAS DE CHANGEMENT D'ADRESSE PERSONNELLE ?

Envoyez-nous un justificatif de domicile à vos nom, prénom et nouvelle adresse et le numéro de votre carte Pass Pass personnelle par courrier à **ilévia - 65 ans et plus - BP 51009 - 59701 MARCQ-EN-BARŒUL cedex** ou par e-mail : [contact@ilevia.fr](mailto:contact@ilevia.fr).

### 6 COMMENT RÉSILIER SON ABONNEMENT ?

- Votre abonnement annuel ne peut être résilié que lorsque vous ne pouvez plus utiliser votre titre et ce pour des motifs spécifiques consultables dans les conditions générales d'utilisation.
- Votre abonnement permanent ne peut être suspendu dans les 12 premiers mois de l'abonnement. La demande doit être adressée par écrit à **ilévia - Service résiliations/suspensions - BP 51009 - 59701 MARCQ-EN-BARŒUL Cedex**.

### 7 QUE DOIT-ON FAIRE EN CAS DE PERTE OU DE VOL DE LA CARTE ?

En cas de perte ou de vol de votre carte, veuillez vous présenter en Agence ilévia personnellement, muni d'une pièce d'identité et de 8€.

### 8 QUE DOIT-ON FAIRE EN CAS DE CHANGEMENT DE NUMÉRO DE COMPTE OU DE BANQUE ?

Afin de prendre en compte vos nouvelles coordonnées bancaires, nous vous demandons de remplir un nouveau formulaire d'adhésion disponible sur internet, par courrier, en Agence ilévia ou en appelant au 03 20 40 40 40 (prix d'un appel local). Sur ce formulaire, cochez la case "changement de domiciliation bancaire" et envoyez-le, accompagné d'un RIB et du mandat de prélèvement signé, avant le 20 du mois précédent le prélèvement à **ilévia - 65 ans et plus - BP 51009 - 59701 MARCQ-EN-BARŒUL cedex**.

### 9 EN CAS D'IMPAYÉ :

- En cas d'impayé ou d'interruption des prélèvements mensuels du fait du client, celui-ci s'engage à régler directement au service comptabilité ilévia, le montant du ou des mois dont il est redevable, par carte bancaire ou chèque bancaire, ce montant sera majoré de frais de gestion s'élevant à 8€.
- En cas de litige de paiement, et si le règlement n'est pas effectué dans les 15 jours suivant la relance, ilévia se réserve le droit de bloquer la carte personnelle et d'inscrire le porteur de la carte sur une liste d'opposition.

### 10 MÉDIATION :

La médiation est un service de recours. Il s'adresse aux clients qui ne sont pas satisfaits de la réponse reçue après une réclamation. Grâce à la médiation, les clients peuvent obtenir un second avis. Indépendant et impartial, le médiateur tourisme et voyage (<http://www.mtv.travel>), est chargé de rapprocher les points de vue. L'avis est cependant consultatif et pourra être refusé par l'une ou l'autre des parties. Le Médiateur peut être saisi à l'adresse suivante : MTV Médiation Tourisme Voyage - BP 80303 - 75823 PARIS cedex 17. Le traitement des dossiers est confidentiel et la saisine du médiateur est gratuite.

**Les conditions de vente et d'utilisation et la politique de confidentialité sont consultables sur [ilevia.fr](http://ilevia.fr) et en agence ilévia.**

### TRAITEMENT DES DONNÉES

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé nécessaire à la gestion de la relation client. Ces données sont destinées à Keolis Lille Métropole SA, exploitant du réseau ilévia, responsable de traitement, ainsi que, le cas échéant, à ses prestataires ou partenaires commerciaux. Vos données sont conservées pour les durées nécessaires à la gestion administrative et comptable des services souscrits et la promotion des services du réseau ilévia. Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation et de portabilité de vos données personnelles. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par e-mail à [dpo@ilevia.fr](mailto:dpo@ilevia.fr) ou par courrier à **ilévia - BP 51009 - 59701 MARCQ-EN-BARŒUL cedex**.

### VERSION "DÉCLARATIVE" DE LA CARTE PERSONNELLE

Pour les clients qui souhaitent une protection supplémentaire concernant leurs données personnelles, il existe une version "déclarative" de la carte personnelle. Elle supprime toutes les données personnelles du système. À noter qu'avec cette version, les services suivants ne sont pas compatibles : les prélèvements bancaires (abonnements permanent ou annuel), les services V'lille et le SAV en cas de perte ou de vol. Les chargements et rechargements sont possibles via tous les points de vente sauf internet. Cette version est disponible uniquement en agence ilévia.